

Les permanences sont assurées les mardis :  
De 10h à 12h et de 13h30 à 15h30 dans les mairies  
de MONETIER-LES-BAINS et ST-CHAFFREY

	<b>LE MONETIER LES BAINS</b>	<b>ST CHAFFREY</b>
02 février	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
01 mars	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
15 mars	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
19 avril	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
03 mai	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
18 mai	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
07 juin	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
21 juin	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
12 juillet	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
26 juillet	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
30 août	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
06 septembre	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
20 septembre	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
04 octobre	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00
08 novembre	10h30 - 12h00	13h30 - 15h30
22 novembre	13h30 - 15h30	10h30 - 12h00

Uniquement sur Rendez-vous au :  
04 92 24 15 70 (Mairie de St Chaffrey)  
04 92 24 40 04 (Mairie de Monetier-les-Bains)



VOUS AVEZ UNE QUESTION?  
VOUS AVEZ BESOIN D'UN CONSEIL?

**CONTACTEZ-NOUS AU 04.92.51.89.04**

Laurence AGULHON (Votre chargée d'opération)  
l.agulhon@soliha.fr

**Calhaura SOLiHA**

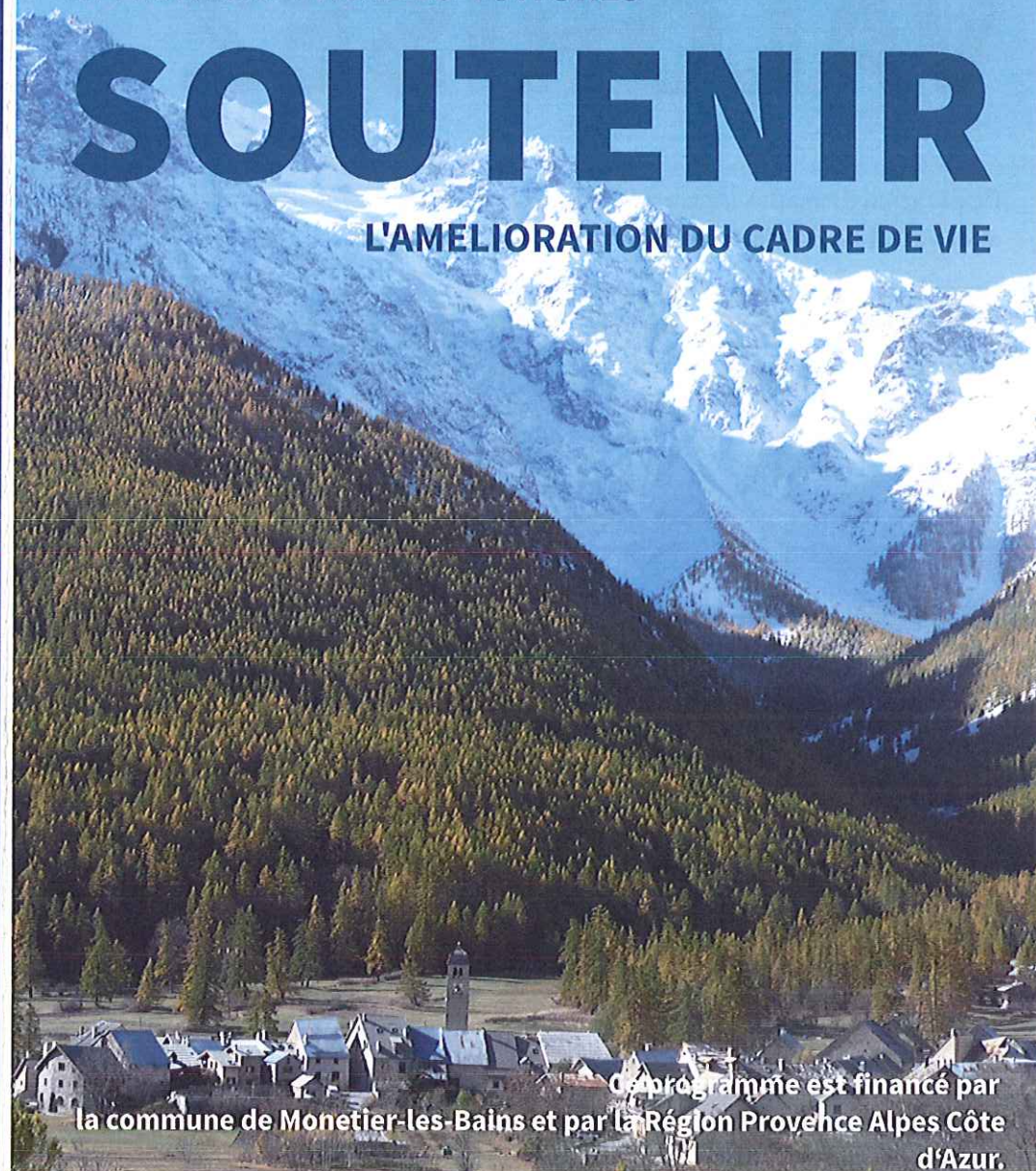
1 Rue des Marronniers, Les Fauvettes 2  
05000 GAP

[soliha.fr](http://soliha.fr)

**MONETIER-LES-BAINS**  
**OPERATION "FACADES-TOITURES"**

# SOUTENIR

**L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE**



Ce programme est financé par  
la commune de Monetier-les-Bains et par la Région Provence Alpes Côte  
d'Azur.

**Calhaura**  
**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur



AMELIOREZ NOTRE CADRE DE VIE

# VALORISEZ

VOTRE PATRIMOINE

L'Opération "Façades-Toitures" est une campagne de ravalement des façades et de refecton des toitures initiée par votre Commune.

A MONETIER-LES-BAINS, les propriétaires qui entreprennent des travaux de ravalement de façades ou de réfection des toitures peuvent bénéficier de subventions très incitatives.

Le but est d'offrir aux habitants et aux vacanciers un cadre de vie attrayant et de soutenir l'activité du bâtiment.

## DES TRAVAUX REUSSIS

Les couleurs, les aspects d'enduits, les matériaux utilisés et les détails architecturaux doivent être en symbiose avec l'architecture traditionnelle, le paysage et respecter les règles d'urbanisme.

La chargée d'opération de SOLIHA est à vos côtés pour vous accompagner pour la réussite de votre projet. Venez la rencontrer lors des permanences.



## POUR EN BENEFICIER :

- ➔ Les immeubles doivent être situés en **zone U** du PLU construits et achevés depuis **plus de 30 ans**, ou en dehors de cette zone les immeubles doivent être construits depuis plus de 70 ans,
- ➔ Les propriétaires doivent respecter les formalités détaillées dans le cahier des charges de l'opération, adopté en conseil municipal,
- ➔ Le propriétaire choisit son entreprise, son artisan ou son fournisseur de matériaux.
- ➔ Les subventions sont calculées en fonction de l'ampleur et du type de travaux réalisés (et en tenant compte des ressources pour majorations possibles sous conditions).

## SUBVENTIONS : MODE D'EMPLOI

- ➊ Prendre contact avec la chargée d'opération du SOLIHA 05 (voir au verso)
- ➋ Déclarer vos travaux en mairie
- ➌ Demander des devis
- ➍ Déposer une demande de subvention via le chargé d'opération
- ➎ Votre demande est présentée en commission municipale
- ➏ Réalisation des travaux après accord de subvention
- ➐ Paiement de la subvention



L'animation de cette opération est assurée par le Calhaura SOLIHA 05. Vous obtiendrez gratuitement auprès de votre chargée d'opération des renseignements concernant :

- l'opération « Façades-Toitures » et ses subventions,
- les aides de l'ANAH et des Caisses de retraite pour l'amélioration de l'habitat.



Nous pourrions éventuellement vous orienter vers un de nos partenaires du réseau Habitat et Energie, si votre projet le nécessite.